

Nanterre, le

08 NOV. 2023

---

Arrêté n° 2023-DAJA-43

### Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-41 du 7 juillet 2023 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1 :** L'arrêté 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

#### Direction des solidarités territoriales

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Madame Anne Rouville-Drouche**, Directrice des solidarités territoriales, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AI  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception-préfecture : 10/11/2023

actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

**2.** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint et de Madame Anne Rouville-Drouche, Directrice des solidarités territoriales, délégation de signature est accordée à **Madame Sophie Guilbaud**, Directrice adjointe des solidarités territoriales, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

**3.** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, de Madame Anne Rouville-Drouche, Directrice des solidarités territoriales et de Madame Sophie Guilbaud, Directrice adjointe des solidarités territoriales, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

#### 1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

#### 2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

#### 3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

#### 4. Protection des personnes vulnérables

- a) actes relatifs à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AI  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023



- b) actes relatifs à la prévention et à la protection des adultes vulnérables ;
- c) décisions relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;
- d) décisions relatives à l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- e) signalements au Procureur de la République et saisines de toute nature dans le cadre de la protection des personnes vulnérables.

#### 5. Décisions individuelles relatives aux consultations et actions de prévention médico-sociales

- a) décisions individuelles, actes médicaux et paramédicaux relatifs aux consultations et actions de prévention médico-sociales en matière de PMI ou de planification familiale ;
- b) décisions individuelles à caractère médical et paramédical y compris la communication aux usagers de leur dossier personnel.

#### 6. Décisions individuelles d'aide sociale et mesures d'accompagnement sociales ou médico-sociales

- a) décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus de prestations sociales et d'insertion ;
- b) décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision ou de refus d'orientation de prise en charge médico-sociale et d'insertion ;
- c) décisions individuelles ou contrats individuels relatifs à l'accompagnement et au suivi médico-social ou d'insertion ;
- d) décisions individuelles ou contrats individuels relatifs à l'évaluation d'une situation d'accompagnement et/ou de suivi médico-social ou d'insertion.

#### 7. Protection de l'enfance

- a) actes et mesures relevant de la protection de l'enfance en vertu de la réglementation prévue par le code de l'action sociale et des familles et prises en charges financières subséquentes ;
- b) décisions relatives aux allocations mensuelles et secours exceptionnels.

#### 8. Pupilles de l'Etat

- a) arrêtés d'admission des pupilles de l'Etat au titre de l'article L. 224-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- b) décisions concernant la gestion des pupilles de l'Etat ;
- c) procès-verbaux de remise d'enfants en vue de leur admission comme pupilles de l'Etat au service de l'aide sociale à l'enfance mentionnés à l'article L. 224-5 du code de l'action sociale et des familles.

#### 9. Revenu de solidarité active

- a) décisions d'orientation des bénéficiaires du RSA vers un service référent ;
- b) contrats d'engagements réciproques (CER) des bénéficiaires du RSA ;
- c) décisions de réorientation des bénéficiaires du RSA, de révision de leur parcours, de sanction ou d'amende à la suite de l'avis des équipes pluridisciplinaires.

#### 10. Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)

- décisions relatives aux aides prévues au titre du FIJ.

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AI Date de télétransmission : 10/11/2023 Date de réception préfecture : 10/11/2023
---

### 11. Programme départemental d'aides financières individuelles

- décisions relatives aux aides prévues par le Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI).

### 12. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

- a) décisions relatives au FSL, y compris les remises de dettes ;
- b) contrats d'accompagnement social liés au logement.

### 13. Fonds départemental femmes victimes de violences (FVV)

- décisions relatives aux orientations vers le Dispositif départemental femmes victimes de violences (FVV).

### **3.1 Services des solidarités territoriales :**

Rubriques 1 à 13

#### Service des solidarités territoriales n° 1 :

- **Madame Francine Bagassien**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 1 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine Bagassien, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Marine Lehaut**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n°1 ;
- **Madame Béatrice Soullignac**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 1 ;
- **Madame Vanessa Thomas**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 1.

#### Service des solidarités territoriales n° 2 :

- **Madame Véronique Bouchardon**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 2 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Bouchardon, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Soreya Oulmas**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 2 ;
- **Madame Patricia Gaborit**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 2 ;
- **Monsieur Eric Bergez-Lestremau**, Chef de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Soreya Oulmas, de Madame Patricia Gaborit, de Monsieur Eric Bergez-Lestremau, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AI Date de télétransmission : 10/11/2023 Date de réception préfecture : 10/11/2023
---

- **Madame Sandra Ricquier**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 2 ;
- **Madame Fatma Boukada**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 2.

Service des solidarités territoriales n° 3 :

- **Madame Liliane Fletcher**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 3 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Liliane Fletcher, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Corinne Righi Touret**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 3 ;
- **Madame Laure Luyinga Nzuzi**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 3 ;
- **Monsieur El Mostapha Tajji**, Chef de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne Righi Touret, de Madame Laure Luyinga Nzuzi et de Monsieur El Mostapha Tajji, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Elise Delsaux**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 3 ;
- **Monsieur Santiago Martinez Alvarez**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 3.

Service des solidarités territoriales n° 4 :

- **Madame Jennifer Chétrit**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 4 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jennifer Chétrit, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Sylvie Fortin**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 4 ;
- **Monsieur Abdesselam Gasmili**, Chef de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 4.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie Fortin et de Monsieur Abdesselam Gasmili, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Margaux Scala**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 4 ;
- **Madame Nora Lif**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 4.

<p>Accusé de réception en préfecture  092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AI  Date de télétransmission : 10/11/2023  Date de réception préfecture : 10/11/2023</p>
--

Service des solidarités territoriales n° 5 :

- o **Madame Liliane Alissa Pech**, Cheffe du service des solidarités territoriales n°5 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Liliane Alissa PECH, et dans la limite de leurs attributions :

- o **Madame Sihem Ben Aicha**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 5 ;
- o **Madame Sandrine Teissandier**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 5.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sihem Ben Aicha et de Madame Sandrine Teissandier, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- o **Madame Bérénice Laroye**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 5 ;
- o **Madame Leila Habassi**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 5.

Service des solidarités territoriales n° 6 :

- o **Madame Ludivine Sombert**, Cheffe du service des solidarités territoriales n°6 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ludivine Sombert, et dans la limite de ses attributions :

- o **Madame Chantal Augeard-Tanguy**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 6.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal Augeard-Tanguy et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- o **Madame Alexia Anguise**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 6 ;
- o **Madame Angélique Dumain**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 6.

Service des solidarités territoriales n° 7 :

- o **Madame Laurence Torcq-Mechkour**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 7 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence Torcq-Mechkour, et dans la limite de leurs attributions :

- o **Madame Aurélie Lefol**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 7 ;

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AI  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023



- **Madame Nathalie Perrot**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 7 ;
- **Madame Lina Kutasi**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi des publics du service des solidarités territoriales n° 7.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie Lefol, de Madame Nathalie Perrot, de Madame Lina Kutasi et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Fanny Berrido**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 7.

Service des solidarités territoriales n° 8 :

- **Monsieur Francis Painot**, Chef du service des solidarités territoriales n° 8 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis Painot, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Annie Cheval**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 8 ;
- **Madame Virginie Sellier**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 8 ;
- **Madame Emilie Batteux**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi des publics du service des solidarités territoriales n° 8.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie Cheval, de Madame Virginie Sellier et de Madame Emilie Batteux, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Eda Pardon**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 8.

Service des solidarités territoriales n° 9 :

- **Madame Catherine Lago-Matalon**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 9 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine Lago-Matalon, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Sophie Flochel-Zimmer**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 9 ;
- **Madame Marianne Boy**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 9.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Flochel-Zimmer et de Madame Marianne Boy, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

<p>Accusé de réception en préfecture  092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AJ  Date de télétransmission : 10/11/2023  Date de réception préfecture : 10/11/2023</p>
--

- **Monsieur Yves Tigreat**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 9.

Service des solidarités territoriales n° 10 :

- **Madame Nelly Chels**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 10 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nelly Chels, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Brigitte Beaupin**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 10 ;
- **Monsieur Franco Spagnulo**, Chef de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 10 ;
- **Madame Céline Meunier Noizet**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi des publics du service des solidarités territoriales n° 10.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte Beaupin, de Monsieur Franco Spagnulo, de Madame Céline Meunier Noizet, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Valentine Temporelli**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 10 ;
- **Madame Natacha Charfe**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 10.

Service des solidarités territoriales n° 11 :

- **Madame Elisabeth Chandon**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 11 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth Chandon, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Marie-Laure Lunion**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 11 ;
- **Madame Muriel Lapergue**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 11 ;
- **Madame Reka Debarge**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 11.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Laure Lunion, de Madame Muriel Lapergue, de Madame Reka Debarge, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Florence Edeline**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 11 ;
- **Madame Marie Thierry**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 11.

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AI Date de télétransmission : 10/11/2023 Date de réception préfecture : 10/11/2023
---



Service des solidarités territoriales n° 12 :

- **Monsieur Sébastien Bouvier**, Chef du service des solidarités territoriales n° 12 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien Bouvier, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Béatrice Esposito**, Cheffe de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 12 ;
- **Madame Julie Colin**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 12 ;
- **Madame Cécile Rouffineau**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 12.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Esposito, de Madame Julie Colin, de Madame Cécile Rouffineau, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Monsieur Cyrille Gouraud**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 12.

Service des solidarités territoriales n° 13 :

- **Monsieur Christophe Boy**, Chef du service des solidarités territoriales n° 13 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Boy, et dans la limite de leurs attributions :

- **Monsieur Sami Arrouche**, Chef de l'unité Accueil, relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 13 ;
- **Madame Caroline Junius**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 13 ;
- **Madame Sophie Lorenzo Vergriete**, Cheffe de l'unité Accompagnement et suivi du public du service des solidarités territoriales n° 13.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sami Arrouche, de Madame Caroline Junius, de Madame Sophie Lorenzo Vergriete, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a, 4 d, 7, 8 et 10

- **Madame Caroline Leray**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 13 ;
- **Madame Stéphanie Briand**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 13.

**3.2 Service Evaluation des Mineurs Non Accompagnés**

Rubriques 1, 2, 3, 4 et 7

- **Madame Murielle Fonteneau**, Cheffe du service évaluation des mineurs non accompagnés ;

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AI  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Murielle Fonteneau, et dans la limite de leurs attributions :

Par ordre de priorité :

- **Madame Edmée Dupré**, cadre référent service Evaluations MNA ;
- **Madame Hajar Naserzada**, cadre référent service Evaluations MNA.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.



Georges Siffredi

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.*

**Pour Ampliation**

**Nicolas Aurières**  
  
**Directeur des Affaires juridiques**  
et de l'Assemblée

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20231108-2023-DAJA-69-AI Date de télétransmission : 10/11/2023 Date de réception préfecture : 10/11/2023
---